



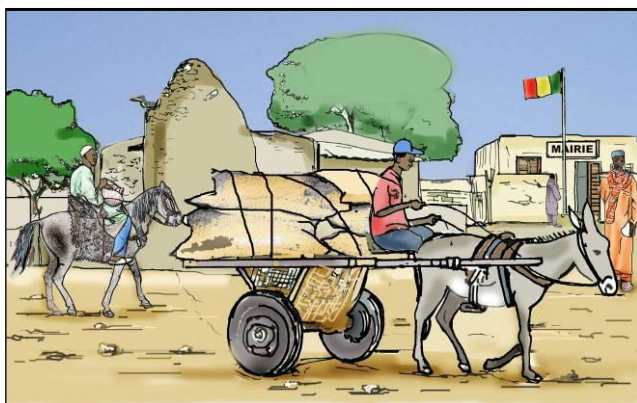
Les Sahéliens peuvent  
Nourrir le Sahel



Union européenne

---

## GUIDE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES COLLECTIVITES LOCALES SUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES



1<sup>ère</sup> Edition novembre 2008

Conception et rédaction : Cellule Formation Afrique Verte Mali

BP : E 404, Rue 232, Porte 754 Hippodrome Bamako

Tél. : (00223) 20 21 97 60. Fax : (00223) 20 21 34 11

E-mail : [afriqueverte@afribonemali.net](mailto:afriqueverte@afribonemali.net)

Http : // [www.afriqueverte.org](http://www.afriqueverte.org)

Avec le soutien financier de la Commission européenne / CONFED BAMAKO

---

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	1
I. CONCEPT – DEFINITION - TERMINOLOGIE.....	2
1.1. Le concept de sécurité alimentaire .....	2
1.2. Autres terminologies : autosuffisance alimentaire, faim, famine et nutrition.....	2
II. PROGRAMMES DE GESTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU MALI .....	3
2.1. Types d'insécurité alimentaire au Mali .....	3
2.2. Programme National de Sécurité Alimentaire .....	3
2.3. Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) .....	4
2.4. Cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire .....	5
2.4.1. Commissariat à la sécurité alimentaire .....	5
2.4.2. Organisation du cadre institutionnel .....	5
III. SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL .....	7
3.1. Introduction .....	7
3.2. Quel rôle doivent jouer les élus locaux pour l'atteinte de la sécurité alimentaire ? .....	7
3.3. Le plan communal de sécurité alimentaire .....	7
3.3.1. Qu'est ce qu'un plan communal de sécurité alimentaire ? .....	8
3.3.2. Comment élaborer un plan communal de sécurité alimentaire ? .....	8
3.4. Un outil de gestion de la sécurité alimentaire : Banque de céréales (CSA).....	9
3.4.1. Qu'est ce qu'une banque de céréale ? .....	9
3.4.2. Comment fonctionne une banque de céréales ? .....	9
3.4.3. Comment reconstituer le stock d'une banque de céréales ? .....	10
IV. SECURITE ALIMENTAIRE A LA BASE (au niveau des exploitations familiales).....	11
4.1. Introduction .....	11
4.2. Connaître ses disponibilités.....	11
4.3. Quels sont les besoins en nourriture (d'une récolte à l'autre) ? .....	12
4.4. Est-ce que les réserves vont être suffisantes ? .....	12
4.4.1. Cas 1 : Les réserves sont insuffisantes pour faire face aux besoins .....	12
4.4.2. Cas 2 : Les réserves sont presque égales aux besoins .....	13
4.4.3. Cas 3 : Les réserves de céréales sont supérieures aux besoins .....	13

---

---

## AVANT-PROPOS

---

Au Mali, les politiques de sécurité alimentaire sont restées longtemps fondées principalement sur l'objectif de développement de la production céréalière. La question de la sécurité alimentaire était considérée comme un problème d'insuffisance d'offre nationale, notamment en terme de céréales. Ces politiques se justifiaient par l'importance de la population rurale, centrée sur des stratégies d'autoconsommation familiale ou communautaire, et par l'importance des céréales dans les régimes alimentaires.

Cependant, malgré un taux de couverture des besoins alimentaires et un niveau de sécurité alimentaire satisfaisants en année de bonne pluviométrie, différentes contraintes majeures subsistent parmi lesquelles on peut citer : les aléas climatiques, les inégalités de production céréalière entre et à l'intérieur des régions, l'érosion du pouvoir d'achat des populations, la faible diversification de l'alimentation et la malnutrition chronique et aiguë chez 30 % des enfants de 0 – 5 ans. Ces contraintes ont contribué à l'aggravation de la pauvreté dans le pays, en particulier en zones rurales.

En 2002, le Gouvernement du Mali a adopté une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) visant à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base et le développement de la transformation des produits locaux. Elle est en conséquence largement liée aux interactions entre le secteur du développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire qui sont :

- La disponibilité d'aliments ;
- L'accessibilité de ces aliments pour les populations ;
- L'utilisation optimale des aliments par les individus ;
- La stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps.

La base du dispositif de mise en œuvre de cette stratégie repose sur les collectivités locales appuyées par les services techniques, la société civile, les chefs de villages et les partenaires au développement. Cependant, en dépit des efforts réalisés sur le plan législatif et réglementaire, l'implication des communes et des organisations à la base pour prévenir et garantir la sécurité alimentaire au niveau des collectivités reste un défi à relever.

En vue d'apporter sa contribution à l'appropriation de cette stratégie et à la prévention des crises alimentaires, Afrique Verte, dans le cadre du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire – PASA Mali, s'est engagée à mettre à la disposition des bénéficiaires le présent livret pédagogique. Il entre dans la mise en œuvre du projet de « Renforcement de la sécurité alimentaire au Mali, dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ».

Le présent livret, en plus des zones citées plus haut est utilisable et exploitable par l'ensemble des acteurs concernés par les questions de sécurité alimentaire au Mali.

---

## I. CONCEPT – DEFINITION - TERMINOLOGIE

---

### 1.1. Le concept de sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire est loin d'être unique et universel. Il a fortement évolué depuis son apparition et plus d'une trentaine de définitions existe.

#### QUELQUES DEFINITION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- *La sécurité alimentaire correspond à la capacité pour toute personne de posséder à tout moment un accès physique et économique aux besoins alimentaires de base. Une stratégie nationale de sécurité alimentaire ne peut être envisagée sans assurer la sécurité alimentaire au niveau du foyer familial (PAM, 1989)*
- *La sécurité alimentaire est assurée lorsque la viabilité du ménage, défini en tant qu'unité de production et de reproduction, n'est pas menacée par un déficit alimentaire (Frankenberger, 1991).*
- *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet mondiale de l'alimentation, 1996).*

Le concept de sécurité alimentaire fait référence à quatre dimensions :

- La disponibilité physique des aliments : Elle porte sur l'offre et est déterminé par le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions et le commerce.
- L'accès économique et physique des aliments : Il s'agit le plus souvent d'une combinaison entre production, échange, mécanismes sociaux, revenu et prix des aliments. (I.e. même si le marché d'un village est bien fourni - disponibilité des aliments – une famille peut se trouver en insécurité alimentaire si elle n'a pas de revenu ou si les prix du marché sont trop élevés pour son pouvoir d'achat).
- L'utilisation des aliments : Il s'agit de bonnes pratiques d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage afin d'avoir un apport adéquat d'énergie et de nutriments. Ceci détermine l'état nutritionnel des individus.
- La stabilité dans le temps : Elle est fortement dépendante des conditions climatiques défavorables (sécheresse, inondation), l'instabilité politique (troubles sociaux) ou des facteurs économiques (chômage, augmentation du prix des aliments). Ces facteurs peuvent avoir un impact sur votre état de sécurité alimentaire.

Afin d'atteindre les objectifs d'une sécurité alimentaire, ces quatre dimensions doivent être assurées simultanément.

### 1.2. Autres terminologies : autosuffisance alimentaire, faim, famine et nutrition

- Le concept d'autosuffisance alimentaire exprime la capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale.
- La faim peut être décrite comme sensation douloureuse causée par une consommation insuffisante d'énergie alimentaire, autrement dit, la faim est une privation alimentaire.
- La famine est une forme de sous-nutrition générale (la quantité de nourriture est insuffisante), prolongée et persistante, qui dure plusieurs mois et affecte la majorité d'une population sur une zone plus au moins étendue et qui provoque une désorganisation économique et sociale puis, au pire, la mort par inanition.
- La malnutrition est le résultat d'une carence alimentaire (l'alimentation n'est pas équilibrée) due soit à une insuffisance alimentaire (indisponibilité ou un accès insuffisant à un aliment), soit d'une mauvaise utilisation des aliments qui peut découler d'une méconnaissance des bonnes pratiques nutritionnelles ou d'un environnement sanitaire déficient.

## II. PROGRAMMES DE GESTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU MALI

### 2.1. Types d'insécurité alimentaire au Mali

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire à travers le Décret n°07-231P-RM du 18 juillet 2007 définit deux types d'insécurité alimentaire : L'insécurité alimentaire conjoncturelle et l'insécurité alimentaire structurelle.

	L'insécurité alimentaire structurelle	L'insécurité alimentaire conjoncturelle
Est..	À long terme ou persistante	À court terme et temporaire
A lieu...	Les individus ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins nutritionnels sur une longue période de temps	Il y a une diminution soudaine de la capacité de produire des aliments ou d'avoir accès à suffisamment d'aliments pour maintenir un bon état nutritionnel
Résulte de...	Périodes prolongées de pauvreté, d'absence de biens et d'accès inadéquate aux ressources productives ou financières	Chocs et des fluctuations à court terme dans la disponibilité et l'accès aux aliments, les variations annuelles des productions alimentaire internes, du prix des aliments et du revenu des ménages
Est gérée par ...	Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)	Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) à travers des actions d'urgence, de prévention et de gestion des crises alimentaires

Figure 1 : Types d'insécurité alimentaire et les programmes de gestion au Mali

### 2.2. Programme National de Sécurité Alimentaire

Le PNSA a été élaboré en vue de coordonner les actions des différentes intervenants (État, ONG, CT, etc.), avec des actions prioritaires pour les 166 communes les plus vulnérables de 2006 à 2010. Il a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental.



Intensification de la production agricole et protection de l'environnement.

Ces principaux domaines d'activités sont :

- Intensification et diversification de la production agricole,
- Commercialisation et transformation des productions,
- Renforcement des capacités des acteurs,
- Développement de l'emploi rural,
- Santé et nutrition,
- Protection de l'environnement.

Les orientations du PNSA sont données par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). La coordination est assurée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et l'exécution technique des sous-programmes est confiée aux structures techniques des Ministères sectoriels concernés, ONG ou autre organisation privée ou parapublique.

### 2.3. Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)

Le PRMC mis en place au début des années 1980 par le Gouvernement et 11 partenaires techniques et financiers visait à :

- Libéraliser les marchés et les prix,
- Augmenter progressivement les prix au producteur en vue d'accroître la production et la sécurité alimentaire,
- Réduire le rôle de l'État dans la commercialisation et accroître l'intervention du secteur privé,
- Collecter et diffuser l'information sur les marchés.



Le PRMC est le programme de gestion de la dimension conjoncturelle de l'insécurité alimentaire à travers des actions d'urgence, de prévention et de gestion des crises alimentaires. Les structures du PRMC sont le Secrétariat Technique (TS), l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), l'Observatoire du Marché Agricole (OMA) et le Système d'Alerte Précoce (SAP).

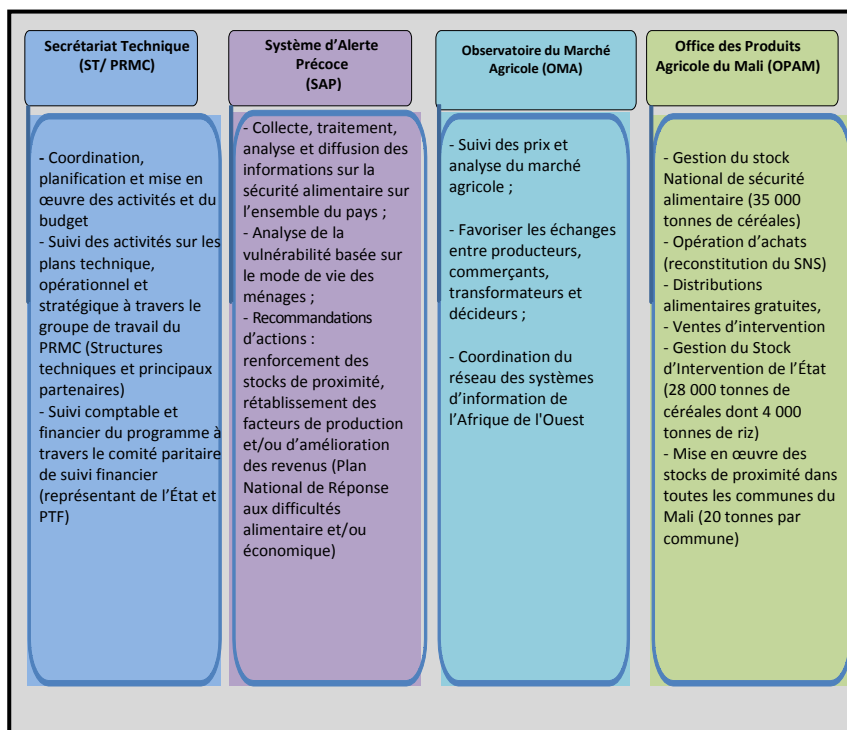


Figure 2 : Les structures du PRMC et leurs rôles

## **2.4. Cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire**

Puisque la sécurité alimentaire ne peut plus et ne doit plus être une prérogative exclusive du seul État Central, le cadre institutionnel au Mali a été élargi aux structures de la décentralisation et organisations de la société civile. Ainsi, les décrets n°07-231P-RM du 18 juillet 2007 et n°04-150 P-RM du 18 mai 2004 ont été prises et définissent respectivement le cadre institutionnel de la gestion de sécurité alimentaire et la création d'un commissariat à la sécurité alimentaire auprès du président de la République.

### **2.4.1. Commissariat à la sécurité alimentaire**

**Mission** : élaborer et assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire

**Activités** :

- Proposer des stratégies, préparer et mettre en œuvre en rapport avec les départements ministériels concernés, les mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays ;
- Veiller à la constitution, à la reconstitution et à la bonne gestion du stock national de sécurité (SNS) et des banques de céréales ;
- Procéder à l'analyse des perspectives alimentaires résultant de la campagne agricole et à l'identification des zones sinistrés ou déficitaires ;
- Planifier, coordonner et contrôler les opérations de distribution de vivres dans les zones sinistrées ;
- Élaborer et mettre en œuvre en rapport avec les structures publiques et privées concernées, les mesures d'organisation des marchés céréaliers et de modernisation des circuits de distribution des denrées alimentaires ;
- Veiller à l'information des consommateurs notamment sur les prix et sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires. Le décret 07-231/P-RM du 18 juillet 2007 fixant le cadre institutionnel de la gestion de la sécurité alimentaire au Mali fait la distinction entre les deux dimensions de la sécurité alimentaire : une dimension conjoncturelle et une dimension structurelle.

### **2.4.2. Organisation du cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire s'adapte aux structures de la décentralisation. En effet, c'est au niveau d'une région donnée qu'on peut mieux coordonner les actions multisectorielles destinées à garantir une sécurité alimentaire. C'est au niveau cercle et commune que les programmes et projets de développement local et participatif peuvent se révéler plus pertinents et contribuer non seulement à réduire la pauvreté, mais à utiliser tous les mécanismes, y compris ceux traditionnels pour faire face à la diversité des crises alimentaire.

Les élus locaux, les représentants des chambres consulaires, les coordinations des ONG et les partenaires au développement doivent être impliqués dans toutes les institutions chargées de promouvoir une véritable sécurité alimentaire aux différents niveaux. L'organisation du cadre institutionnel, tel que défini par le décret n°07-231P-RM du 18 juillet 2007, est illustrée par la figure n°3.

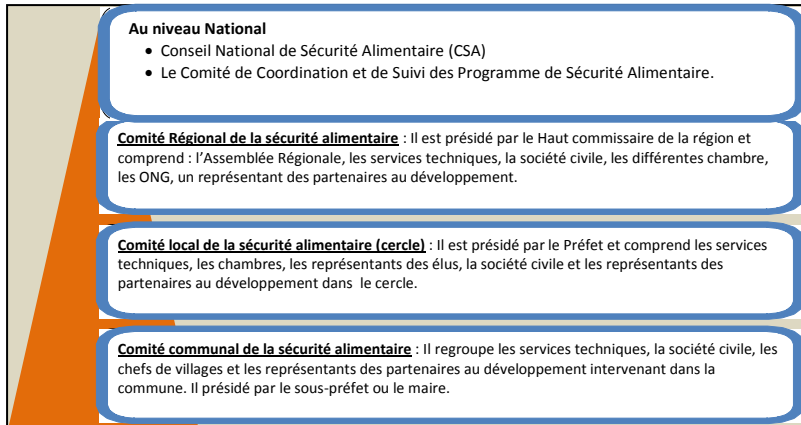


Figure 3 : Structure des acteurs du cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire

- i. **Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)** : Il est présidé par le Premier Ministre et a pour mission de (1) fixer les orientations en matière de sécurité alimentaire, (2) assurer la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire, (3) évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, (4) établir une concertation permanente entre l'État, la société civile et les partenaires au développement en matière de sécurité alimentaire, (5) renforcer la coopération sous régionale, notamment au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière de sécurité alimentaire et (6) veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises. Le CNSA se réunit une fois par an.
- ii. **Le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA)** : C'est l'organe de gestion. Il réunit les représentants des différents ministères et les partenaires extérieurs sous la présidence du Ministère chargé de l'économie. Il a pour mission de (1) coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire, (2) faciliter les concertations entre les différentes parties, (3) promouvoir les synergies entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers), (4) engager des actions pour prévenir, résoudre les crises alimentaires conjoncturelles et déclencher, le cas échéant, le plan d'intervention d'urgence, (5) coordonner la collecte et le traitement de l'information sur la sécurité alimentaire, (6) veiller à la publication et à la diffusion des documents et (7) créer et faire fonctionner un mécanisme efficace de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire.
- iii. **Le comité régional de sécurité alimentaire** : Il a pour missions de suivre la situation alimentaire, de proposer des actions, d'orientation et de coordonner les décisions dans le cadre de la sécurité alimentaire. Il est assisté d'un secrétariat technique dont la composition est fixée par le Haut Commissaire de la région.
- iv. **Comité local de sécurité alimentaire** : Il a pour missions la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire au niveau cercle.
- v. **Comité communal de sécurité alimentaire** : Il a pour missions la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire à la base.



---

## **III. SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

---

### **3.1. Introduction**

La grande réforme institutionnelle intervenue au Mali avec l'avènement de la démocratie accorde une place de choix aux collectivités territoriales et aux élus communaux dans le développement local. Elle confère aux collectivités territoriales différentes missions :

- La promotion des activités de développement local en favorisant les initiatives des différents acteurs de la société civile,
- La fourniture des services de base et de proximité aux citoyens ;
- La conception de la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt local et régional (Art. 3 Loi N° 96-008 et La Loi 95 034, Art. 14).

### **3.2. Quel rôle doivent jouer les élus locaux pour l'atteinte de la sécurité alimentaire ?**

Pour une plus grande participation des élus locaux dans l'atteinte de la sécurité alimentaire, certaines actions s'avèrent nécessaires :

- Mise en place et animation permanente des comités locaux et communaux de sécurité alimentaire ;
- Mise en place d'un dispositif de diagnostic permanent et d'un système d'alerte rapide. L'objet de ce dispositif est de déterminer de manière permanente l'état de la situation en matière de production et de disponibilités en biens alimentaires. Il s'agit alors d'évaluer les perspectives d'évolution des disponibilités alimentaires par la surveillance des cultures et la prévision des récoltes, le suivi des fluctuations des stocks et des prix ;
- Information, sensibilisation des populations et des partenaires sur la situation qui prévaut ;
- Communication, sensibilisation des populations sur les actions d'autopromotion de sécurité alimentaire ;
- Développement de l'intercommunalité dans le cadre d'une complémentarité en matière de développement et de stratégie commune de sécurité alimentaire ;
- Stimulation des organisations professionnelles privées dans le domaine des actions céréalières ;
- Recherche de partenaires techniques et financiers (État, ONG, coopération décentralisée, bailleurs de fonds) évoluant dans le domaine du développement rural : aménagements, actions céréalières, renforcement des capacités en matière de structuration, production, gestion et conservation des stocks, etc.

### **3.3. Le plan communal de sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire étant le fondement de toute action de développement, elle doit être inscrite parmi les priorités des élus communaux à travers les plans communaux de sécurité alimentaire qui font partie intégrante du Plan de Développement Social, Économique et Culturel (PDSEC).

Ce dernier est élaboré pour atteindre les objectifs de développement identifiés par les communes. Ainsi le plan de sécurité alimentaire ayant pour objectif général la satisfaction structurelle des besoins alimentaires de la population constitue une des composantes du PDSEC.

### 3.3.1. Qu'est ce qu'un plan communal de sécurité alimentaire?

D'une manière générale, un plan se définit comme un ensemble cohérent d'objectifs (ce que l'on veut avoir), de stratégies (comment atteindre ces objectifs) sur un horizon de temps (court, moyen ou long) et d'actions pour atteindre ces objectifs.

Autrement dit, un plan communal de sécurité alimentaire est l'ensemble des actions et stratégies définies par la communauté pour atteindre ses objectifs en terme de sécurité alimentaire.

### 3.3.2. Comment élaborer un plan communal de sécurité alimentaire ?

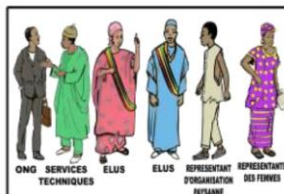
L'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire passe par les phases suivantes :

La phase de diagnostic et de concertation communale : elle est faite sous forme d'Assemblée Générale, dans les villages, pour recenser toutes les contraintes, les potentialités de la commune en matière de sécurité alimentaire, afin d'établir une situation de référence et de proposer des solutions appropriées pour résoudre les contraintes.



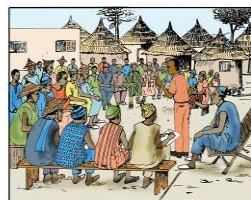
DIAGNOSTIC ET CONCERTATION COMMUNALE

La phase de planification/programmation : elle consiste à mettre en place une commission technique composée d'élus, de services techniques, de représentants d'organisations paysannes et d'ONG. Cette commission élabore le plan proprement dit, en fonction des informations reçues des populations au cours du diagnostic en suivant les piliers de la sécurité alimentaire à savoir : la disponibilité des aliments et la stabilité des approvisionnements, l'accès aux aliments et l'utilisation des aliments.



La mise en place d'une commission technique

La restitution aux communautés : elle est faite sous forme d'assemblées générales au niveau des quartiers, villages et fractions ou au niveau du chef lieu de la commune en fonction des ressources disponibles.



Restitution aux Communautés

L'adoption des plans : elle est faite au cours d'une session du Conseil Communal élargie à l'ensemble des acteurs. A cette occasion, le plan est présenté, discuté, amendé et adopté. La délibération issue de cette session est à transmettre à l'Autorité de Tutelle.



LE CONSEIL COMMUNAL VOTE L'ADOPTION DES PLANS.

### 3.4. Un outil de gestion de la sécurité alimentaire : Banque de céréales (CSA)

Au Mali, les aliments proviennent essentiellement de l'agriculture pratiquée une fois l'an, pendant la saison pluvieuse, de juin à septembre. Ainsi, en vue d'assurer un approvisionnement continu de la population tout au long de l'année, il est indispensable pour les collectivités et les organisations à la base de constituer des stocks de proximité à travers les banques de céréales. Ceci permet de réguler l'offre dans le temps et dans l'espace par rapport à une demande relativement constante. Donc cela favorise à la fois la stabilité des approvisionnements et l'accessibilité économique aux vivres, par un plus grand nombre.

Par ailleurs, suite à la crise alimentaire qui a secoué le Mali en 2005. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a mis en place des banques de céréales au niveau des 703 communes du pays. Une bonne gestion des banques de céréales communales peut contribuer à atténuer les effets de l'insécurité alimentaire au niveau local.

#### 3.4.1. Qu'est ce qu'une banque de céréales ?

« La banque céréalière est une activité économique d'une structure communautaire locale organisée qui traite, pour le compte de ses membres, les opérations de collecte, de stockage, de conservation et de vente de céréales en vue d'assurer une sécurité alimentaire de proximité et une promotion économique ».

Une banque de céréales doit prévenir et sécuriser les populations face à d'éventuels déficits de production et leurs conséquences en terme de difficultés alimentaires aiguës et de hausse des prix. Elle est un outil de proximité de gestion des besoins alimentaires. Elle est l'outil privilégié du dispositif de sécurité alimentaire décentralisé, en vigueur dans notre pays. Elle peut permettre :

- L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux céréales pendant les périodes de pénurie et notamment celle de la soudure ;
- L'achat à prix rémunérateur des excédents céréaliers locaux au moment des périodes de récoltes, contribuant ainsi à empêcher le bradage de la production agricole ;
- L'assistance aux familles les plus démunies pendant les grands travaux champêtres par le système de crédits remboursables en nature ou en espèces, après la vente des récoltes (causes des importantes valeurs de caisses enregistrées dans de nombreuses communes).
- L'assurance psychologique que procurent les stocks de proximité aux communautés villageoises, utilisables en cas de besoins sociaux immédiats (funérailles, offrandes, etc.) ;

#### 3.4.2. Comment fonctionne une banque de céréales ?

D'une façon générale, le fonctionnement des banques de céréales se caractérise par (1) Une forte animation lors de la mise en place ; (2) Le mode d'élection des membres du comité de gestion qui doit être démocratique ; (3) La mise en place des documents de gestion ; (4) La tenue régulière des assemblées générales et l'élaboration des procès verbaux et (5) La forte implication des leaders locaux dans le fonctionnement et la gestion de la banque.

#### **FONCTIONNEMENT DES BANQUES DE CEREALES COMMUNALES MISES EN PLACE PAR LE COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE**

Les banques de céréales fonctionnent à travers un comité de gestion mis en place au niveau de la collectivité, conformément au protocole d'accord qui est signé entre le gouverneur de région et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, pour la mise en œuvre des activités.

Ce protocole stipule que la banque de céréales est gérée par un comité de 8 personnes dont le Maire, un représentant du conseil communal, au moins 2 représentants de quelques villages relevant de la commune, une représentante des organisations de femmes, un représentant de la jeunesse, un représentant des services techniques (opérant dans la commune pour aider à tenir les écritures), et le chef de village qui abrite la banque.

Par rapport à la gestion de la banque de céréales, le comité de gestion met en place un bureau auquel on confie des rôles : il y a un trésorier, un président, des secrétaires chargés de l'approvisionnement, des secrétaires chargés de la vente et un gérant.

### 3.4.3. Comment reconstituer le stock d'une banque de céréales ?

En général, la reconstitution du stock d'une banque de céréales est fonction des paramètres suivants :

- L'importance de la population bénéficiaire ;
- La ration de consommation en céréales (214 kg/personne/an) ;
- La part des besoins alimentaires de la population que la banque doit couvrir ;
- La capacité du magasin de stockage ;
- Le nombre de rotations à effectuer ;
- La durée de la période de soudure.

Partant de ces paramètres, la banque de céréales doit se fixer un objectif de croissance pour les années futures en tenant compte de la croissance démographique et des facteurs pouvant influencer la production agricole de la zone de couverture. La période de reconstitution des stocks correspond généralement à la période de récolte.



#### COMMENT DETERMINER LA QUANTITE DE STOCK A RECONSTITUER AU NIVEAU DES BANQUES DE CEREALES COMMUNALES ?

Connaitre le nombre de villages qui relève de la commune ?

Ex : 23 villages

Connaitre la population de ces 23 villages ?

Ex : 1.400 personnes

Connaitre les besoins alimentaire annuel ?

Ex :  $1400 \times 214 = 299.600 \text{ kg/an}$

Connaitre les stocks disponibles au niveau des villages ?

Ex : Stock global de 250.600 kg

La part des besoins que doit couvrir la banque est de ?

Ex :  $299,6 \text{ t} - 250,6 \text{ t} = 49 \text{ tonnes}$

Si la banque n'a pas assez de ressources financières, l'achat des 49 tonnes peut se faire en tranches (rotation) pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.

## IV. SECURITE ALIMENTAIRE A LA BASE (au niveau des exploitations familiales)

### 4.1. Introduction

Nous connaissons tous des paysans qui récoltent beaucoup mais qui souffrent quand même de la famine à certains moments : c'est parce qu'ils ont du mal à **bien gérer leurs récoltes**. C'est à dire qu'ils n'essayent pas de voir ce qui sera nécessaire pour la nourriture de la famille, pour les semences, pour les petits besoins...



Ils ne cherchent pas non plus à savoir si ce qu'ils ont récolté va être suffisant pour l'année entière. Ils puisent seulement dans le grenier jusqu'à ce qu'il soit vide.

Bien nourrir sa famille toute l'année c'est la première chose que l'on doit réussir dans chaque famille, en cherchant à (1) Connaître ce que l'on a (quantités disponibles), (2) Prévoir ce qu'il nous faut (besoins) et (3) Voir si ce que l'on a sera suffisant et trouver des solutions si ce n'est pas le cas.

Ce genre d'exercice a pour but d'amener les paysans à s'interroger sur leurs pratiques et d'encourager la mesure (ex : si un paysan a consommé beaucoup et qu'il ne sait pas où son mil est passé, il sera peut-être curieux dans le futur de mesurer sa consommation ; cela l'aidera ensuite à prévoir et donc à mieux gérer).

### 4.2. Connaître ses disponibilités

Il s'agira de faire le point à trois (3) niveaux :

- les stocks qui restent de l'année passée
- les quantités récoltées cette année
- les quantités achetées ou reçues depuis la récolte

#### QUELLE EST LA DISPONIBILITE EN CEREALES DU MENAGE?

1. Quelle quantité de céréales me reste-t-il de la campagne passée ? **500 kg**
  2. Quelle quantité de céréales ai-je récolté au cours de la campagne présente ? **2530 kg**
- Le ménage dispose de **3,03** tonnes de céréales pour les besoins alimentaires et autres besoins (fêtes, don, etc.)

Bengali, la récolte a été bonne cette année, mais pour connaître la disponibilité céréalière, tu dois :

- 1- connaître les stocks qui te restent de l'année passée
- 2- calculer les quantités que tu as récolté cette année
- 3- faire le point sur les quantités achetées ou reçues depuis les récoltes



**Remarque :** Certains paysans peuvent acheter en prévision d'une soudure difficile ou parce qu'ils ont préféré faire d'autres cultures pour vendre et qu'ils ont besoin de céréales. Il faut donc tenir compte de ces achats et aussi des éventuels remboursements en nature. Les paysans qui achètent à la récolte pour leur nourriture sont assez rares ; en général ceux qui achètent c'est surtout pour revendre après. Il est important de faire la différence au départ : achat pour nourriture et achat pour revente.

### 4.3. Quels sont les besoins en nourriture (D'une récolte à l'autre)?



Pour savoir ce qu'il me faut pour nourrir ma famille, on doit connaître :

- **la période à couvrir** : c'est à dire le nombre de mois à attendre jusqu'à la prochaine récolte ;
- **le nombre de personnes à nourrir** chaque jour et les **quantités qu'ils mangent**. Ici il faut prendre en compte toutes les personnes qui sont nourries chaque jour grâce au(x) grenier(s) familial (familiaux) ;

➤ **les autres besoins en nourriture** : cela concerne la nourriture pour les manœuvres, les travaux collectifs, les fêtes (Noël, Tabaski...), les funérailles mais aussi les dons à la famille, à la mosquée et les remboursements de dettes en nature. Il est important d'essayer de chiffrer les quantités utilisées pour chaque occasion, car souvent on oublie ce genre de besoins et c'est pour cela qu'après on se retrouve dans les difficultés.

#### QUELS SONT LES BESOINS EN CEREALES ?

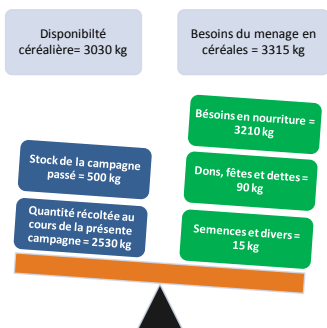
(Connaître les quantités de céréales que le ménage utilise en 12 mois).

1. Quel est le nombre personnes qui mange dans le ménage ?  
par exemple : **15** personnes
2. Estimer les besoins de consommation du ménage :  
⇒  $214 \text{ kg/per/an} \times 15 \text{ personnes à nourrir} = 3210 \text{ kg/an}$  soit **3,21 tonnes/an**
3. Donnez une estimation des quantités utilisées au cours des occasions exceptionnelles  
Fêtes : **50** kg ; Dons : **30** kg ; Dettes : **10** kg ;  
Autres (précisez) : **Semences et divers : 15** kg.

Les besoins sont d'environ  $3210 + 50 + 30 + 10 + 15 = 3315$  kg de céréales pour couvrir la consommation en vivres jusqu'à la prochaine récolte.

### 4.4. Est-ce que les réserves vont être suffisantes ?

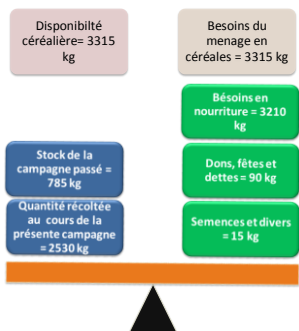
Pour répondre à cette question il faut comparer ce qu'il faut (les besoins) avec les quantités disponibles. De cette comparaison, trois cas se dégagent :



#### 4.4.1. Cas 1 : Les réserves sont insuffisantes pour faire face aux besoins

Des difficultés sérieuses attendent les paysans pendant la période de soudure. Là encore toutes les mesures doivent être prises pour éviter le gaspillage. Il est aussi nécessaire de réfléchir rapidement aux solutions possibles pour faire face à ces difficultés.

Pour chaque solution envisagée (ex : achat, emprunt, autres activités) il faut étudier les avantages et les inconvénients avant de décider laquelle sera la plus adaptée.

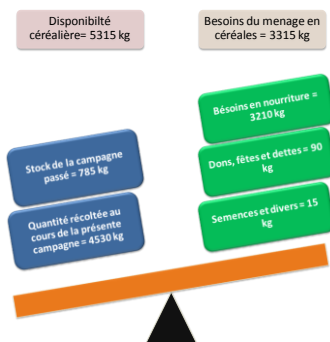


#### 4.4.2. Cas 2 : les réserves sont presque égales aux besoins

Dans ce cas il est important d'éviter tout gaspillage et même d'essayer de voir comment augmenter sa marge de sécurité (peut-être en achetant un sac quand les prix sont moins chers).

#### 4.4.3. Cas 3 : les réserves de céréales sont supérieures aux besoins

C'est le cas le plus favorable mais cela ne veut pas dire que l'on n'a pas besoin de gérer. Il est important de bien mettre de côté ce qui est nécessaire pour la nourriture et même un peu plus pour les imprévus et de voir quelle est la meilleure façon d'utiliser le surplus : cela dépend de quelle spéculation, des possibilités de stocker pour vendre à un moment où le prix est plus cher. Cela dépend aussi des projets du paysan (ex : acheter un vélo, un équipement agricole...).



**Remarque :** Il est important de savoir que les calculs sont théoriques : ce sont des indicateurs pour aider à prendre des décisions. Par exemple si on a calculé que la situation était équilibrée ou excédentaire mais avec une marge de manœuvre très faible il peut y avoir des problèmes dus à des pertes au niveau du stock à cause des attaques de rongeurs et des insectes. Cette faible marge, dans le cas d'une situation excédentaire peut être compromise également par des dépenses imprévues (frais de santé, éducation, cérémonie, etc.)

Quelque soit le cas où l'on se trouve, il est bon de savoir expliquer pourquoi c'est comme ça et de savoir si c'est une situation exceptionnelle ou pas.

Dans le village de Nanguina, Salif et Drissa se rencontrent et discutent de la bonne gestion des réserves céréalières...

